

NOS VILLES UNIES POUR LE TRI
Montrouge

Calendrier de collecte et guide 2021 pour le



Avec le MÉMO TRI
tout se trie **bien**,
tout se trie **mieux** !



valleesud.fr

Sommaire

- 4 :  : Transition écologique et énergétique
- 5 :  : Zéro déchet
- 6 :  : Emballages et papiers
- 7 :  : Emballages en verre
- 8 :  : Végétaux de jardin
- 9 :  : Végétaux de cuisine et de jardin - compostage
- 10 :  : Textiles
- 11 :  : Ordures ménagères
- 12 :  : Mobilier et équipements d'ameublement
- 13 :  : Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- 14 :  : Déchèteries gratuites
- 15 :  : Déchets médicaux
- 16 :  : Produits toxiques
- 17 :  : Mes jours de collecte 2021
- 18 :  : Notes



Jean-Didier BERGER
Président de Vallée Sud - Grand Paris
Maire de Clamart



Etienne LENGEREAU
Maire de Montrouge
Vice-Président de Vallée Sud - Grand Paris

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vallée Sud - Grand Paris, votre intercommunalité, innove encore cette année et s'engage résolument dans la transition écologique, au travers de la concertation sur le Plan Climat Air Energie Territorial avec les Montrougiennes et les Montrougiens, plan dont la réduction des déchets et l'économie circulaire constituent des axes forts.

Nous sommes par ailleurs heureux de vous annoncer la généralisation du « Défi Zéro Déchet », expérimenté à Montrouge, à l'ensemble du Territoire de Vallée Sud - Grand Paris avec plus de 500 familles participantes sur l'ensemble du Territoire pour cette saison 3, un signe de l'engouement des habitants pour être acteurs du changement.

Nous tenons également à saluer la réussite de nos opérations de distribution de composteurs en porte-à-porte : ce sont ainsi plus de 8 000 composteurs qui ont été remis aux pavillons de notre Territoire au cours de l'année écoulée !

Forts de cette expérience, nous avons lancé un dispositif similaire pour les copropriétés avec la mise en place en décembre 2020 de « Ma copro' composte » et la remise aux habitats collectifs volontaires de composteurs partagés en porte-à-porte.

Mieux trier, vous le savez, c'est adopter chaque jour les bons gestes et c'est tout l'objet de ce guide qui vous est adressé. Nous vous rappelons que nos services se tiennent à votre disposition pour toutes questions.

Bien à vous,



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, LE TERRITOIRE AGIT !

Pour contribuer concrètement à réduire le réchauffement de la planète, Vallée Sud - Grand Paris élabore le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un diagnostic pour identifier les priorités, une stratégie pour fixer le cap, des actions pour produire des résultats.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Par exemple, il a été mis en évidence que le transport de personnes est le secteur le plus émetteur de CO2, avec 27% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, devant le logement (25%) et le secteur tertiaire (10%).

5 AXES STRATÉGIQUES

- A. Accélérer la transition écologique
- B. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- C. Reconquérir la qualité de l'air
- D. Préserver les ressources et développer l'économie circulaire
- E. S'adapter au changement climatique

DES ACTIONS AU SERVICE DE 5 PRIORITÉS

-  • Développer les énergies renouvelables
-  • Faire évoluer les mobilités
-  • Diminuer les consommations
-  • Réduire et valoriser les déchets
-  • Assurer la continuité de la trame verte et bleue, l'adaptation au changement climatique et le stockage du carbone

JE RÉDUIS MES DÉCHETS ! PARTICIPEZ AU ^{Défi} ZÉRO déchet



Cette année, le défi Zéro Déchet s'étend à l'ensemble des communes de Vallée Sud - Grand Paris ! Les foyers sont accompagnés dans leur démarche de réduction des déchets par le biais d'un dispositif unique mis en place depuis quelques années. Vous avez manqué les inscriptions cette année ? Retrouvez nos astuces à mettre en œuvre chez soi grâce à notre guide du Zéro Déchet ainsi qu'à des astuces complémentaires sur notre site internet.

Comment faire mieux ? Appliquez la règle du 5R !



- RÉDUIRE** (Ce dont on a besoin)
- RÉUTILISER** (Réutiliser ce que nous utilisons et ne pouvons ni refuser, ni réduire)
- RÉCYCLER** (Recycler la matière en respectant les principes du tri sélectif)
- REFUSER** (Ce dont on n'a pas besoin)
- RENDRE (À LA TERRE)** (Composter le reste)

QUELQUES CONSEILS POUR DIMINUER VOS DÉCHETS MÉNAGERS

Pour les courses, je pense à ce dont j'ai besoin

- Je planifie mes courses pour éviter le gaspillage alimentaire
- Je remplace les sacs jetables par des cabas réutilisables
- J'achète mes aliments en vrac et peu emballés

Pour l'hygiène et le ménage, je limite les produits cosmétiques et ménagers

- Je remplace les solutions jetables telles que l'essuie-tout, les lingettes ménagères et de toilettes jetables par des cotons et textiles lavables
- Je remplace les savons liquides par des savons solides sans emballage

À la cuisine, j'imagine de bons repas

- J'utilise un livre de recettes pour consommer la juste quantité
- J'utilise une cafetière à l'italienne ou à piston sans filtre et sans capsule
- Je cuisine les restes

Au quotidien, je prolonge la durée de vie de mes objets

- Je répare mes équipements électroménagers et d'ameublement



EMBALLAGES ET PAPIERS



Bac



Bac

EMBALLAGES EN VERRE



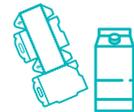
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



En métal



En plastique et polystyrène



En carton



En papier

Dans le bac, jetez en vrac les emballages vidés sans les imbriquer ni les laver

EMBALLAGES À TRIER



Bouteilles



Bouteilles de parfum



Pots et bocaux



1 FOIS
PAR SEMAINE
Jeudi matin



1 FOIS
PAR SEMAINE
Mardi matin

Les cartons doivent être pliés et mis dans le bac



Un doute ? 
Je visionne le tuto
« Tri » sur valleesud.fr



ATTENTION
pas de verre à boire



JE RÉUTILISE MES BOUTEILLES ET MES BOCAUX POUR STOCKER MES DENRÉES OU ACHETER EN VRAC.

CONSEIL DE TRI

Pensez à la tranquillité et au sommeil de vos voisins, déposez le verre dans la journée, entre 8h et 20h.



La collecte des bacs a lieu le matin à partir de 5h30. Les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 5h pour la collecte du matin. Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte.



JE BOIS L'EAU DU ROBINET.
J'UTILISE DES SACS RÉUTILISABLES EN TISSU POUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES.

INFO PRATIQUE

Si la capacité de vos bacs s'avère insuffisante ou si vous souhaitez des bacs supplémentaires, faites-en la demande gratuitement !

Je télécharge l'application « Guide du tri » de CITEO

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les bouchons, capsules et couvercles sont à jeter dans le bac jaune.

Les bouchons en matière synthétique et en liège sont à jeter dans le bac des ordures ménagères. Ils peuvent également être repris chez certains cavistes.



VÉGÉTAUX DE JARDIN



En déchèterie



Composteur ou lombricomposteur

VÉGÉTAUX DE CUISINE ET DE JARDIN - COMPOSTAGE



MES VÉGÉTAUX À COMPOSTER

Tonte de pelouse et tailles de haies

Flours coupées et feuilles mortes

Petits branchages en fagots bien liés

(moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)



IMPORTANT !



Vous pouvez récupérer des sacs en papier pour la collecte des déchets végétaux, à la déchèterie de proximité de Montrouge (*voir adresse et horaires d'ouverture en p.14*)



Ils doivent être déposés en déchèterie

Ne pas déposer de déchets végétaux lors de la collecte du mobilier et équipements d'ameublement !



JE PRATIQUE LE PAILLAGE.

CONSEIL DE TRI

Ne jetez pas les déchets végétaux dans un sac plastique, même biodégradable.



Vous pouvez déposer votre sapin de Noël dans les enclos prévus à cet effet situés dans votre ville. Les sacs à sapin sont acceptés.

Consultez la liste des enclos sur valleesud.fr

MES VÉGÉTAUX À COMPOSTER CHEZ MOI

Tous déchets d'origine végétale **(et non animale)**

Déchets de la cuisine et de la maison (composteur et lombricomposteur)

Épluchures de fruits et légumes, thé, tisane (en vrac ou en sachet en papier), café, essuie-tout, journal, papier kraft, cartons bruns, boîtes d'œufs en carton...

Déchets du jardin (composteur)

Flours fanées, tailles de haies et d'arbustes découpées ou broyées, feuilles mortes, tontes de gazon (en petite quantité)...

NOUVEAU - INFO PRATIQUE

« Ma copro' composte » déposez votre candidature sur valleesud.fr et bénéficiez d'un accompagnement gratuit pour l'installation de composteurs partagés au pied de votre immeuble.

Un doute ?

Je visionne les tutos « Compostage » sur valleesud.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vallée Sud - Grand Paris propose gratuitement des **composteurs individuels** pour les jardins et des **lombricomposteurs** pour les appartements.

Ils seront fournis aux habitants du territoire après inscription [sur valleesud.fr](http://valleesud.fr)



© CD 21 - JPM&associés



TEXTILES



Borne textile



Bac

ORDURES MÉNAGÈRES



TEXTILES ACCEPTÉS

Tous les vêtements

Le linge de maison ou d'ameublement
(draps, couvertures, nappes, rideaux)

Les chaussures et articles de maroquinerie



**JE RÉPARE OU CUSTOMISE MES VÊTEMENTS.
JE TRANSFORME MES VIEUX T-SHIRTS EN
CHIFFONS.**



POINTS DE COLLECTE

- Place Jules Ferry (derrière La Poste)
- 40 rue Gabriel Péri (au niveau de l'agence immobilière)
- Angle de la rue Gueudin et de la rue Maurice Arnoux
- 60 avenue Verdier
- Square Renaudel (entrée de la rue Salengro)
- Marché de la Marne
- Angle Vallière / Dormoy
- 62 avenue Aristide Briand
- Vous pouvez déposer vos textiles en déchèterie fixe ou mobile (se reporter à la page 14) ou auprès d'associations

CONSEIL DE TRI

Les vêtements doivent être propres, secs et les chaussures nouées par paire. Le tout emballé dans des sacs fermés !

TOUT CE QUI RESTE APRÈS AVOIR FAIT LE TRI

Exemples :

Restes d'aliments (viande, poisson),
miroirs, pots de fleurs, textiles souillés,
couches, lingettes, vaisselle cassée...



**JE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.
JE FAIS UNE LISTE DE COURSES.**

IMPORTANT !



Tous dépôts en dehors des jours et heures de collecte peuvent faire l'objet de poursuite, d'une amende de 135€ et également d'un nettoyage de la voie publique au frais du contrevenant d'un montant de 565€.



La collecte des bacs a lieu le matin à partir de 5h30. Les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 5h pour la collecte du matin.

Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte.



3 FOIS
PAR SEMAINE
Lundi, mercredi
et vendredi
matin

CONSEIL DE TRI

Dans le bac, jetez les ordures ménagères dans un sac bien fermé. Le dépôt de déchet au sol est interdit !



MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT

Sur le trottoir
1 fois par semaine
devant chez vous

DÉCHETS ACCEPTÉS

Sommiers, matelas, meubles...

Tout autre déchet est **interdit** (palettes, DEEE, gravats, sanitaires en céramique, produits toxiques...) et doivent être déposés uniquement en déchèterie !



1 FOIS
PAR SEMAINE
Lundi matin



JE RÉPARE, JE RELOOKE
OU JE DONNE MON MOBILIER.

IMPORTANT !



Tous dépôts en dehors des jours et heures de collecte peuvent faire l'objet de poursuite, d'une amende de 135€ et également d'un nettoyage de la voie publique au frais du contrevenant d'un montant de 565€.

UN OBJET INCLASSABLE ?
RENDEZ-VOUS SUR VALLEESUD.FR

CONSEIL DE TRI

Les déchets doivent être sortis sur le trottoir le dimanche soir après 20h ou le lundi avant 6h et ne doivent pas gêner la circulation des piétons.



En déchèterie



Points de
collecte

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



DÉCHETS ACCEPTÉS

Petits et gros électroménagers : fours, lave-linge, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, téléphones, portables, jouets à piles, matériel de bricolage, écrans (TV, ordinateurs)...



Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique, qui doit être déposé auprès des magasins qui commercialisent ces matériels. La reprise est obligatoire et gratuite ; même lors d'une livraison et commande par internet.

Toutefois, vous pouvez aussi déposer vos objets en déchèteries ou aux points de collectes suivants :



POINTS DE COLLECTE

(sauf les mois d'avril, juillet, août et novembre)

- Place Jules Ferry (sur le marché) 1
- Place Emile Cresp (en face de la mairie) 2
- 3 rue Georges Messier (angle de la rue Molière) 3



1 FOIS
PAR MOIS
de 10h à 14h

INTERDITS SUR LE TROTTOIR !



JE PRIVILÉGIE LES OBJETS ALIMENTÉS SUR SECTEUR POUR
LIMITER LES POLLUTIONS ET JE RÉPARE MON MATÉRIEL.

INFO PRATIQUE

Tout ce qui fonctionne avec des piles, une batterie ou à l'électricité se trie.



DÉCHÈTERIES GRATUITES



DÉCHETS MÉDICAUX



LA DÉCHÈTERIE À MEUDON

Route du pavé des Gardes

Du lundi au samedi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30 (19h30 du 1^{er} avril au 31 octobre) et le dimanche de 9h à 12h30. Fermée les jours fériés

DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, journaux, magazines, ferrailles et métaux non ferreux, moquette, polystyrène, vitrage, plastique, déchets d'ameublement (litterie, chaise, armoire, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage bois (palettes, caquettes, bois massif...), verre ménager (bouteilles, pots et bocaux), textiles, déchets toxiques (solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires...), huiles usagées, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...), lampes usagées, piles et accumulateurs, batteries, produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), cartouches, toners, bouteilles de gaz et extincteurs.

LA DÉCHÈTERIE MOBILE

Montrouge : 70 avenue de la Marne

Tous les mercredis et le 2^e samedi de chaque mois de 14h à 18h30 (fermée les jours fériés)

DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, ferrailles et métaux, encombrants ménagers, moquette, isolant, plastique, mobilier (litterie, chaise, rangement, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition et bricolage, textiles, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...).

IMPORTANT ! Accès gratuit aux particuliers, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un badge par foyer à demander sur sycotom-paris.fr

Pour connaître les conditions d'accès : sycotom-paris.fr ou 09 77 43 10 03 (appel non surtaxé)
Pour connaître toutes les autres déchèteries mobiles : valleesud.fr

MÉDICAMENTS

Les médicaments non utilisés ou périmés doivent être rapportés en pharmacie sans leurs emballages en carton. Toutes les pharmacies participent au recyclage et à la valorisation des médicaments pour préserver l'environnement et éviter les pollutions de l'eau et de l'air.

CONSEIL DE TRI

Les emballages des médicaments sont à jeter dans la poubelle des emballages et papiers.

DÉCHETS PIQUANTS OU TRANCHANTS

Seringues, aiguilles, lames...



GÉOLOCALISEZ VOS PHARMACIES PARTENAIRES SUR WWW.DASTRI.FR

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Collecte gratuite réservée aux personnes en auto-traitement.
- Les déchets de soins médicaux, aussi appelés DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) doivent être rapportés auprès des pharmacies référencées comme point de collecte. Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants homologués permettant le stockage de ces déchets.





PRODUITS TOXIQUES



Points de collecte

PRODUITS ACCEPTÉS

Pots de peinture et pinceaux souillés

Solvants, produits d'entretien (javel...)

Huiles alimentaires usagées et huiles de vidange

Batteries, piles, ampoules et néons

Herbicides, insecticides et produits similaires

Radiographies

Bombes aérosols non vidées avec symbole "produits dangereux ou inflammables"



Déchets également acceptés en déchèterie à Meudon



POINT DE COLLECTE
2^e dimanche du mois

Marché Victor Hugo

📍 (en face du 16/18 rue Victor Hugo)



1 FOIS
PAR MOIS
de 9h à 12h

CONSEIL DE TRI

Je ne déverse aucun produit dans l'évier, dans les toilettes ni dans le caniveau.



J'UTILISE
DES PRODUITS
ÉCO-LABELLISÉS.

MES JOURS DE COLLECTE 2021

Cochez les secteurs dont vous dépendez afin de visualiser en un clin d'œil vos jours de collecte !

Les collectes sont réalisées tous les jours fériés de l'année.

La collecte des bacs a lieu le matin à partir de 5h30. Les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 5h pour la collecte du matin. Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte.



EMBALLAGES ET PAPIERS

Mardi matin



DEEE

9 janvier^{1et2}
6 février^{2et3}
6 mars^{1et2}
3 avril^{2et3}

5 juin^{1et2}
4 septembre^{2et3}
2 octobre^{1et2}
6 novembre^{2et3}



EMBALLAGES EN VERRE

Jeudi matin



ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi matin

Mercredi matin

Vendredi matin



PRODUITS TOXIQUES

10 janvier
14 février
14 mars
11 avril
9 mai
13 juin

11 juillet
8 août
12 septembre
10 octobre
14 novembre
12 décembre



MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT

Lundi matin



VÉGÉTAUX DE JARDIN

Déposez vos déchets végétaux en déchèterie

valleesud.fr

📞 01 46 12 74 64



Vallée Sud
Grand Paris

28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses

valleesud.fr
FACILITEZ-VOUS LE TRI DES DÉCHETS !



01 46 12 74 64



Des ambassadeurs du tri
SUR LE TERRAIN POUR VOUS SENSIBILISER
AUX CONSIGNES DE TRI



CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio



La marque de la
gestion forestière
responsable

